

affiche de 11/05/2023

COMMUNE DE PLEAUX

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Séance du Conseil Municipal du 03 mai 2023

- **DELIB030520231** – *Rénovation et requalification de l'ensemble immobilier Saint-Joseph : phase projet et demande de subvention FEDER pour la partie coworking*
Approuvée : 14 POUR - 1 ABSTENTION Monique VIOSSANGE

- **DELIB030520232** – *Projet de construction d'une halle de marché et des animations – Proposition d'étude de programmation et demande de soutien financier à l'ingénierie dans le cadre des Petites Villes de Demain*
Approuvée : UNANIMITÉ

- **DELIB030520233** – *Réfection des réseaux humides et de la voirie de la Cité des Rosiers – Dossier de Consultation des Entreprises*
Approuvée : UNANIMITÉ

- **DELIB030520234** – *Aménagement du Square de la Paix et de la Place d'Enroussou – Dossier de Consultation des Entreprises*
➤ **Approuvée : UNANIMITÉ**

- **DELIB030520235** – *Aménagement du Skate-park – Dossier de Consultation des Entreprises*
Approuvée : 14 POUR - 1 ABSTENTION Monique VIOSSANGE

- **DELIB030520236** – *Projet d'enfouissement des réseaux secs pour le renforcement Basse Tension de Cols*
Approuvée : UNANIMITÉ

- **DELIB030520237** – *Réalisation d'un prêt pour le financement des investissements du Budget Général*
Approuvée : 14 POUR - 1 ABSTENTION Monique VIOSSANGE

- **DELIB030520238** – *Soutien à l'activité de proximité du Multiple Rural de Loupiac en raison de la hausse des prix de l'énergie*
Approuvée : UNANIMITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le trois mai
 le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
 s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
 présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : RENOVATION ET REQUALIFICATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SAINT-JOSEPH : PHASE PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION FEDER POUR LA PARTIE COWORKING

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 20 février 2023, le Conseil Municipal a adopté l'Avant-Projet Détaillé de la 1^{ère} Tranche des travaux de rénovation et de requalification de l'ensemble immobilier Saint-Joseph, comprenant l'aménagement d'une zone coworking, d'une zone associative et d'un lieu d'exposition dans l'ancienne chapelle.

Les tranches suivantes porteront sur la création d'un espace dédié à la petite enfance et d'hébergement pour séjours professionnels.

Cet ensemble dit de tiers-lieu permettra à terme de renforcer l'attractivité et le rôle de centralité de la commune lié à son statut de Petite Ville de Demain et de Petite Cité de Caractère en proposant un ensemble de services de nature à attirer de nouveaux habitants.

Il informe l'Assemblée de l'attribution d'un financement par l'Etat au titre de la DETR 2023 au taux de 25 %, sur une dépense éligible de 815 920 €, soit un montant de subvention de 203 980 € portant sur l'ensemble des travaux et des honoraires composant la 1^{ère} tranche.

Monsieur le Maire présente alors la phase projet de cette même tranche mise au point par l'équipe de maîtrise d'œuvre « L'Atelier du Rouget » qui prévoit :

- pour la partie coworking : au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage des espaces partagés de travail, de FabLab, de réunion réception et de cuisine collective,
- pour la partie associative une salle commune au rez-de-chaussée,
- un espace d'exposition également en rez-de-chaussée située à l'entrée des bâtiments.

Il en ressort une estimation globale des travaux d'un montant de 801 500 € H.T. décomposée comme suit :

- Zone coworking 631 000 € H.T.
- Zone associative 53 500 € H.T.
- Zone d'exposition 117 000 € H.T.

Il précise que la nouvelle estimation du projet intègre principalement la modularité des espaces pour permettre l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite de l'ensemble des services proposés, l'option menuiseries en aluminium et l'option « chauffage-rafraîchissement » au 1^{er} étage.

Monsieur le Maire rappelle également que dans le cadre de la promotion et du développement de l'attractivité du territoire du Massif Central ce projet, pour la seule partie coworking, pourrait être éligible à un financement FEDER (Fonds Structurels Européens).

Il invite alors les conseillers à se prononcer.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal après en avoir délibéré (voix POUR - 14 – Abstention 1 - Monique VIOSSANGE) décide :

1°- d'approuver la phase projet de la première tranche de l'opération qui lui est présentée, dont l'estimation globale des travaux, hors honoraires, s'élève à la somme de 801 500 € H.T. ;

2°- de solliciter une subvention FEDER au titre de la priorité 7 *Massif Central : action de promotion et de développement de l'attractivité* et de voter à cet effet le plan de financement prévisionnel, tel qu'annexé, pour la partie coworking uniquement.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer la demande de subvention correspondante auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes autorité de gestion des fonds européens FEDER.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 015-211501531-20230503-DELIB030520231-DE

Rénovation et requalification de l'ensemble Immobilier Saint-Joseph

Commune de Pleaux



PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT - MAI 2023

ESPACES DE COWORKING

Dépenses (€ HT)		Total
Désignation		
Dépenses d'investissement relatives à l'espace coworking (marchés de travaux)	631 000,00	
Rappel du coût global des travaux: 801 500,00 Soit un ratio de 79%		
Coûts indirects 7% pour les dépenses difficilement justifiables	44 170,00	
Total € HT	675 170,00	
TVA (20%)	135 034,00	
Total € TTC	810 204,00	

Recettes (€ HT)						
Cofinancier	Fonds	Dépenses éligibles	Taux d'aide (%)	Montant (€ HT)	Taux global par cofinancier	
Etat	DETR 2023					
		Application d'un ratio de 79% pour l'espace coworking uniquement	644 576,80	25,00%	161 144,20	23,87%
Europe	FEDER - Priorité 7 Massif central - Type d'action 7.5.2.6 : "Promouvoir et développer l'attractivité"	Espace coworking: dépenses d'investissement (travaux) + 7% de frais indirects	675 170,00	56,00%	378 095,20	56,00%
		Apports du maître d'ouvrage (Fonds propres et/ou emprunts)		135 930,60	20,13%	
Total € HT				675 170,00		
TVA (20%)				135 034,00		
Total € TTC				810 204,00		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
 en exercice 15
 présents 15
 votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le trois mai
 le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
 s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
 présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE MARCHÉ ET DES ANIMATIONS – PROPOSITION D'ETUDE DE PROGRAMMATION ET DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER A L'INGENIERIE DANS LE CADRE DES PETITES VILLES DE DEMAIN

Dans la continuité des actions municipales visant à revitaliser le centre-bourg et dont l'axe fort est la rénovation et la requalification de l'ensemble immobilier Saint-Joseph en tiers-lieu (espaces de coworking, associatif, culturel et à terme de petite enfance et d'hébergements pour séjours professionnels), Monsieur le Maire expose qu'il est opportun de lancer une étude de programmation pour la construction d'une halle de marché et des animations actée dans les engagements de campagne.

Dans ce but, il expose qu'il convient de faire appel à un bureau d'études spécialisé dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage et fait part de ses échanges avec la Société HEMIS, située à Périgueux et référencée auprès des collectivités.

Il présente alors aux élus une proposition de mission comprenant :

Phase 1 – Etudes pré opérationnelles, faisabilité et préprogramme (tranche ferme)

Analyse de l'existant, définition des besoins en large concertation avec les acteurs locaux, de recherche des divers scénarios possibles afin d'établir un document de « cadrage » global de l'opération envisagée tenant compte des contraintes économiques et opérationnelles

Phase 2 – Programme détaillé (tranche optionnelle 1)

Approfondissement de la phase 1 en vue de la consultation des maîtres d'œuvre

Phase 3 – Assistance au choix du maître d'œuvre (tranche optionnelle 2)

Suivi de la procédure jusqu'à la contractualisation du marché

Phase 4 – Adéquation programme/projet (tranche optionnelle 3)

Assistance au maître d'ouvrage pendant la phase de conception jusqu'au stade de l'APD afin de s'assurer de la parfaite cohérence et de l'optimisation du projet face aux exigences du programme.

La rémunération des prestations ainsi définies s'établit comme suit :

- **Tranche ferme** : 16 550 € H.T. (19 860 € TTC)
- **Tranche optionnelle 1** : 6 700 € H.T. (8 040 € TTC)
- **Tranche optionnelle 2** : 7 375 € H.T. (8 850 € TTC)
- **Tranche optionnelle 3** : 4 800 € H.T. (5 760 € TTC)

Il précise d'une part, que cette étude de programmation peut bénéficier du soutien financier à l'ingénierie dans le cadre des Petites Villes de Demain (partenariat Département – Banque des Territoires) et d'autre part que ce projet est d'ores et déjà inscrit dans le Contrat Région du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Salers.

Monsieur le Maire invite alors les conseillers à se prononcer.

Au regard de l'intérêt pour la Collectivité à réaliser une étude de programmation afin de mener à bien le projet de construction d'une halle de marché et des animations le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- de confier à la Société HEMIS une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage telle qu'exposée et autorise son Président à signer le document contractuel,
- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » au titre du soutien à l'ingénierie de projet,
- de voter le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES

RECETTES

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT			
Besoins (€ TTC)		Ressources (€ TTC)	
Phase 1 – Etudes pré opérationnelles, faisabilité et préprogramme (tranche ferme)	19 860,00 €	Banque Territoires / Conseil Départ. - 50 % Fonds propres commune – 50 %	9 930,00 € 9 930,00 €
Phase 2 – Programme détaillé (tranche optionnelle 1)	8 040,00 €	Banque Territoires / Conseil Départ. - 50 % Fonds propres commune – 50 %	4 020,00 € 4 020,00 €
Phase 3 – Assistance au choix du maître d'œuvre (tranche optionnelle 2)	8 850,00 €	Banque Territoires / Conseil Départ. - 50 % Fonds propres commune – 50 %	4 425,00 € 4 425,00 €
Phase 4 – Adéquation programme/projet (tranche optionnelle 3)	5 760,00 €	Banque Territoires / Conseil Départ. - 50 % Fonds propres commune – 50 %	2 880,00 € 2 880,00 €
TOTAL	42 510,00 €	TOTAL	42 510,00 €

- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale au budget de la commune.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer la demande de subvention précitée.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
 en exercice 15
 présents 15
 votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le trois mai
 le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
 s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
 présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : REFECTION DES RESEAUX HUMIDES, DE LA CHAUSSEE ET DES TROTTOIRS DE LA CITE DES ROSIERS : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Dans le cadre de la programmation des travaux à la Cité des Rosiers adoptés lors de la séance du 22 janvier 2023, Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder également à la réhabilitation du réseau unitaire d'assainissement suite à l'inspection télévisuelle des canalisations.

Il présente alors le Dossier de Consultation des Entreprises qui définit les conditions administratives et techniques de réalisation des travaux lesquels sont estimés comme suit :

Lot 1 Réseaux humides

- Réseau AEP 66 985 € H.T. (dont 37 150 € H.T. au titre des branchements particuliers)
 - Réseau unitaire 68 220 € H.T.
- Total réseaux humides 135 205 € H.T.

Lot 2 Aménagements de surface

- Terrassements/chaussées/bordures 157 109,60 € H.T.
 - Mobilier urbain/sécurité 8 430,00 € H.T.
 - Pluvial 13 920,00 € H.T.
- Total aménagements de surface 179 459,60 € H.T.

Total Cité des Rosiers : 314 664,60 € H.T.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises des travaux de réfection des réseaux humides, de la chaussée et des trottoirs de la Cité des Rosiers qui vient de lui être présenté,
- de lancer la consultation des entreprises par Avis d'Appel Public à la Concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics
- d'autoriser son Président à signer les marchés avec les entreprises qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses pour la Collectivité, ainsi que toutes missions nécessaire à la bonne exécution des travaux

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUN**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le trois mai
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : AMENAGEMENT DU SQUARE DE LA PAIX ET DE LA PLACE D'ENROUSSOU – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal, lors de la séance du 15 décembre 2022, d'adopter le projet modifié d'aménagement du Square de la Paix et de la Place d'Enroussou tenant compte de la préservation des vestiges et structures d'époque médiévale.

Il fait part à l'Assemblée de la réunion du 24 mars dernier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre (KOLAM Architecture, CROS Géomètre, DÉTOUR paysagiste) pour la mise au point des travaux et invite alors les élus à prendre connaissance du projet dans sa version définitive phase Dossier de Consultation des Entreprises et de l'estimation suivante :

- | | |
|--|-------------------|
| • Lot 1 – Démolitions, revêtements et signalétique | 104 435,00 € H.T. |
| • Lot 2 – Maçonnerie | 37 000,00 € H.T. |
| • Lot 3 – Mobiliers bois | 28 000,00 € H.T. |
| • Lot 4 – Espaces verts | 37 543,78 € H.T. |

Total général des travaux 206 978,78 € H.T.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises des travaux d'aménagement du Square de la Paix et de la Place d'Enroussou qui vient de lui être présenté,
- de lancer la consultation des entreprises par Avis d'Appel Public à la Concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics,
- d'autoriser son Président à signer les marchés avec les entreprises qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses pour la Collectivité, ainsi que toutes missions nécessaires à la bonne exécution des travaux

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le trois mai
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : AMENAGEMENT DU SKATE PARK – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

A la suite de la décision de financement de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement du skate park, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réunion du 24 janvier 2023 avec le bureau d'étude *The Edge* pour la mise au point du projet.

Il présente alors le Dossier de Consultation des Entreprises qui définit les conditions administratives et techniques de réalisation des travaux lesquels sont estimés comme suit :

- Lot unique comprenant : installations de chantier, terrassements, ouvrages béton, serrureries (ouvrages spécifiques zone street) et divers (peinture panneaux d'information) lequel lot est estimé à la somme de 119 348,70 € H.T..

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal après en avoir délibéré (14 voix POUR – 1 abstention Monique VIOSSANGE) décide :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises pour l'aménagement du skate park qui vient de lui être présenté,
- de lancer la consultation des entreprises par Avis d'Appel Public à la Concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics
- d'autoriser son Président à signer le marché avec l'entreprise qui présentera l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Collectivité, ainsi que toutes missions nécessaire à la bonne exécution des travaux

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le trois mai
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS POUR LE RENFORCEMENT BASSE TENSION DE COLS

Dans le cadre du renforcement Basse Tension du village de Cols, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des travaux d'éclairage public et d'enfouissement coordonné du réseau téléphonique sont opportuns et peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

En application des règles de participation dudit Syndicat, ces travaux ne pourront être entrepris qu'après acceptation par la Commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant H.T. de chaque opération soit :

- > 2 470 € H.T. pour l'éclairage public
- > 2 820 € H.T. pour l'enfouissement du réseau téléphonique.

Ces fonds de concours entreront dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1°- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°- d'autoriser Monsieur le Maire à verser les fonds de concours soit au total pour les deux opérations 5 290 €,
- 3°- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le trois mai
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : RÉALISATION D'UN PRET POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET GENERAL AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE

Pour le financement des investissements du budget général, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président et délibéré (14 voix POUR – 1 Abstention Monique VIOSSANGE) :

1°- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France le prêt suivant :

- Montant : 250 000 €
- Durée : 12 ans
- Taux fixe : 4,07 %
- Échéances annuelles à capital constant
- Frais de dossier : 250 €

2°- s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer leur règlement ;

3°- s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels cet emprunt pourrait donner lieu ;

4°- donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour le versement de l'emprunt, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIÉE CONFORME

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 015-211501531-20230503-DELIB030520238-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le trois mai
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : SOUTIEN A L'ACTIVITE DE PROXIMITE DU MULTIPLE RURAL DE LOUPIAC EN RAISON DE LA HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

Monsieur le Maire Délégué de Loupiac expose à l'Assemblée que les conditions économiques actuelles, notamment la hausse des prix de l'énergie, mettent en difficulté le multiple rural de Loupiac dont l'activité est partagée entre la partie bar-restaurant et la partie épicerie.

Considérant en effet qu'il convient de contribuer à la sauvegarde du seul commerce de la commune associée de Loupiac, le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, décide d'accorder un soutien financier à cet établissement pour un montant de 276 € correspondant à un mois du loyer commercial acquitté par la Société « Cantal'Temps »,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

